

**OBJET : ARRETE PROVISOIRE DE FERMETURE DE PARCS**

**LE MAIRE DE SANNOIS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2212-4, L.2212-5,  
VU le Règlement Sanitaire Départemental du Val d'Oise du 29 Aout 1979 pris par arrêté préfectoral et modifié,  
**CONSIDERANT** les intempéries survenues le 16 Août 2022 et les risques de chute de branche sur les usagers,  
**CONSIDERANT** qu'il convient de remettre en état des parcs par les services des espaces verts de la ville de Sannois,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Les parcs dénommés « Square Mermoz » situé au 46 boulevard Charles de Gaulle et « Square Ribot » situé au 122 boulevard Charles de Gaulle seront fermés jusqu'au lundi 22 Août à 8h00.  
Cette mesure entrera en vigueur dès la publication du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 2 :** Seule la clientèle du centre médico social pourra accéder.

**ARTICLE 3 :** L'utilisation des aires de jeux est interdite.

**ARTICLE 4 :** Toute infraction au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal et des sanctions seront prononcées à l'encontre des contrevenants.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**ARTICLE 6 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de District
- Madame le Major responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la Police Municipale

Fait à SANNOIS, le 18 août 2022

Pour le Maire et par délégation  
Laurence TROUZIER-EVEQUE

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,  
Circulation, Stationnement et Transport  
Affaires Juridiques  
Conseillère Communautaire

Pour le Maire  
Par délégation  
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 du CGCT

A.R. du... 18 Aout 2022 .....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2022.0818 - Arr. 2022.72 AR

publié le ... 18 AOUT 2022 .....

